



Le 7 novembre 2014

**Par dépôt électronique (SDÉ) et par poste**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télééc. : (514) 289-2007  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2014-2023 du Distributeur  
Votre dossier : R-3864-2013  
Notre dossier : R048657 EF

---

Chère consœur,

Tel qu'il appert de la preuve administrée à la suite de la réouverture d'enquête de la demande d'approbation de son Plan d'approvisionnement 2014-2023 (dossier R-3864-2013), le Distributeur entend lancer un appel d'offres de long terme pour combler des besoins de puissance à compter de l'hiver 2018-2019.

Comme le Distributeur le mentionnait dans sa lettre du 22 septembre 2014, afin de répondre à ses besoins dès 2018 et de favoriser la participation du plus grand nombre de fournisseurs possible, l'appel d'offres doit être lancé dès février 2015. Cet échéancier découle des délais inhérents aux différentes étapes de la procédure d'appel d'offres et d'octroi, notamment la diffusion de l'appel d'offres, la réception et l'ouverture des soumissions, leur sélection, la préparation des contrats et leur approbation par la Régie. Cette approbation doit être obtenue au plus tard à l'automne 2015 en raison du délai typique de réalisation et de développement de nouvelles installations de production, estimé à 36 mois entre la date l'approbation des contrats et le début des livraisons.

Pour ces raisons, et considérant la grande importance de cet appel d'offres pour assurer la sécurité de l'alimentation de la clientèle du Distributeur, il est essentiel que son lancement ait lieu selon l'échéancier annoncé.

Par ailleurs, comme il le mentionnait lors de l'audience du 8 octobre, le Distributeur insiste sur l'importance de rencontrer, avant même le lancement de l'appel d'offres, les soumissionnaires potentiels afin favoriser leur participation. Grâce à ces rencontres, le Distributeur est en mesure d'apporter certains ajustements en amont du lancement, ce qui favorise un déroulement plus efficient du processus. Or, le Distributeur doit être assuré des caractéristiques du produit avant d'entreprendre ces rencontres.

Considérant ce qui précède, et bien que conscient de la charge de travail importante à laquelle fait face la Régie, le Distributeur lui demande respectueusement de bien vouloir rendre une décision prioritaire relative aux caractéristiques du produit recherché dans les plus brefs délais possibles.

Veillez recevoir, chère consœur, nos plus sincères salutations.

*(s) Éric Fraser*

**Éric Fraser**

ÉF/rm

c.c. Intervenants (par courriel seulement)